



09

LA PROTECTION DE LA FORÊT

Les faits

La forêt suisse est perturbée par divers facteurs généralement externes tels que le changement climatique, les organismes nuisibles ou des événements destructeurs. Pareilles contraintes peuvent empêcher la forêt de remplir durablement ses fonctions.



Les propriétaires de forêts

Les propriétaires s'engagent pour la vitalité et la stabilité des forêts et assurent leurs fonctions sur le long terme. Cela nécessite une planification forestière qui intègre les risques prévisibles et favorise la résilience de la forêt face aux influences délétères.



Les objectifs

Les facteurs environnementaux externes provoquent souvent des coûts supplémentaires que les propriétaires forestiers ne peuvent guère influencer. C'est pourquoi la prévention, la réduction et la réparation des dégâts doivent être cofinancés par la société.



CONSERVATION DE LA FORÊT:

DES DÉFIS PERMANENTS



L'être humain au premier rang des victimes!

La révision de la loi fédérale sur les forêts, en 2017, l'a montré: la protection de la forêt gagne en importance. Les menaces se multiplient et la perception des dangers pour l'homme et l'environnement se renforce, du moins à l'échelon des administrations. Le grand public n'est pas encore vraiment sensibilisé à ces aspects. Le manque de connaissances, la négligence sont à l'origine d'événements fâcheux pour la forêt, comme l'introduction d'espèces problématiques. Il convient d'éviter ces incidents funestes, car la protection de la forêt est coûteuse, en temps et en argent.

Introduction d'espèces problématiques

Le commerce global est aussi un facteur de propagation d'organismes nuisibles. Certains sont importés en tant que tels, à l'exemple des plantes de jardin, d'autres sont introduits pour l'élevage ou la chasse. Les organismes nuisibles voyagent aussi passivement dans du matériel d'emballage et certains de ces néobiontes (synonyme «néobiotes»; appelés ainsi lorsque leur introduction est postérieure à l'année 1500) se comportent de façon envahissante.

Ces organismes envahissants survivent à l'hiver, n'ont pas d'ennemis naturels chez nous et se propagent très rapidement; dans de nombreux cas, ils tirent en outre profit du réchauffement climatique. Concernant les introductions passées d'animaux, une bonne collaboration, notamment avec les chasseurs, est de mise, afin de maintenir les populations à un bas niveau dès le départ.

Malheureusement, la vente d'espèces végétales considérées comme envahissantes n'est pas interdite. Il reste possible d'en planter dans son jardin, d'où elles se répandront dans la nature. On en retrouve aussi évacuées directement en forêt. Ces plantes peuvent, entre autres, poser un problème pour la régénération naturelle.

Prévention, réduction et élimination

La lutte contre les espèces envahissantes prend du temps et est onéreuse, encore plus en forêt où l'emploi de pesticides, de fongicides et d'insecticides est interdit. Il ne reste que les moyens mécaniques, gourmands en main d'œuvre.

Les organismes nuisibles particulièrement dangereux, non indigènes et capables de causer d'importants dommages économiques, sociaux ou écologiques, font l'objet d'une réglementation en tant qu'organismes de quarantaine. Ils sont soumis une obligation d'annonce et d'éradication. Lors de l'apparition d'un organisme de quarantaine comme le capricorne asiatique, les arbres hôtes potentiels sont éliminés à l'intérieur d'un rayon de sécurité; cela n'est pas seulement fastidieux, mais entraîne aussi des pertes financières élevées (élimination prématurée et remplacement de l'arbre).

Il est plus simple de prendre des mesures sylvicoles en vue d'inhiber la propagation de néophytes (du grec «neophytos», nouvelle plante) envahissantes. Dans un peuplement établi et fermé, les néophytes ne peuvent guère se reproduire (manque de lumière, concurrence). D'une façon générale, les peuplements mélangés sont moins menacés d'une destruction totale par des organismes nuisibles ou par des dégâts aux forêts. Les zones en friche, en revanche, offrent des conditions de propagation idéales aux néophytes qui sont alors en mesure de supplanter les espèces indigènes.

Conséquences

La lutte contre les dégâts aux forêts est onéreuse. Elle comprend la prévention, l'information, la communication, la lutte sur le terrain et l'élimination des causes.

En fonction de la situation, ces mesures peuvent se combiner de diverses façons, qui se distinguent en termes de temps et de coûts. Les problèmes les plus sérieux apparaissent quand les fonctions de la forêt ne peuvent plus être garanties à long terme. Des protections individuelles pour les jeunes arbres ou l'installation de clôtures coûtent très cher et ne peuvent se réaliser que ponctuellement.

Les mesures techniques de remplacement, lorsqu'une forêt de protection n'est plus en mesure d'exercer suffisamment ses fonctions, sont encore beaucoup plus onéreuses pour la collectivité.

La prévention et la détection précoce sont donc particulièrement importantes. Mais les mesures préventives en forêt sont souvent supportées par les propriétaires et devraient bénéficier du soutien de la collectivité.

LES SOURCES DE PROBLÈMES

POUR LA FORÊT

Néobiontes envahissants

Le terme de néobionte recouvre l'ensemble des animaux, plantes, champignons et autres organismes arrivés en Europe après l'année 1500. Des menaces sérieuses pour la forêt émanent par exemple de l'ailante, du dépérissement des pousses du frêne causé par un champignon importé, de la renouée du Japon ou des solidages nord-américains (dont la verge d'or du Canada).

Les néobiontes ont tous un comportement envahissant et refoulent la faune et la flore indigène. La forte concurrence et la perte d'habitats peuvent devenir problématiques pour nos espèces. Elles peuvent notamment gêner les efforts de promotion de la biodiversité.

Apports atmosphériques

Les apports atmosphériques d'azote, les pluies acides ou l'ozone sont des dangers silencieux mais non moins menaçants pour la forêt et sa santé.

L'azote influence la balance des nutriments dans le sol et peut mener à des dérangements de la croissance des racines, de l'absorption hydrique et de l'équilibre des microorganismes.

L'ozone endommage les feuilles et peut ainsi inhiber la croissance des arbres.

Organismes nuisibles

On qualifie des organismes de «nuisibles» – il s'agit principalement d'insectes et de champignons indigènes – lorsqu'ils affectent les arbres et perturbent les diverses fonctions de la forêt (par exemple la production de bois). Diverses espèces de scolytes en font partie, notamment le bostryche typographe et le bostryche liseré, dont l'impact sur l'économie forestière est bien connu des forestiers. Il ne faut toutefois pas oublier l'incidence d'autres ravageurs parmi les coléoptères, les acariens, les bactéries, les virus et les champignons, à l'instar de l'armillaire.

La lutte chimique n'est possible qu'avec une autorisation en cas d'événements extrêmes et seulement sur du bois déjà abattu et stocké en bord de route.

Dégâts de la nature

Les tempêtes, les fortes sécheresses ou l'excès de précipitations, le feu, le gel, les glissements du manteau neigeux et les avalanches, ou encore les chutes de pierres, peuvent causer d'importants dommages à la forêt ou individuellement aux arbres.

Ces processus généralement naturels peuvent représenter des défis majeurs pour la gestion forestière et pour garantir les prestations de la forêt (par exemple la protection).

En effet, les dégâts peuvent se manifester sur de grandes étendues et fortement perturber la stabilité de l'écosystème forestier.

Faune sauvage

Les impacts les plus connus de la faune sauvage sont surtout l'abrutissement et la frayure causés par les cerfs, les chamois et les chevreuils. Mais les petits rongeurs, les lièvres ou les castors peuvent aussi localement laisser des traces de leur passage. Une forte pression de la faune est susceptible d'influencer le mélange des essences, d'endommager les arbres et de diminuer la valeur du bois.

A bien des endroits, la régénération de la forêt n'est plus possible sans une coûteuse prophylaxie, comme la pose de manchons de protection et l'installation de clôtures. Sans ces mesures, les fonctions de la forêt ne pourraient plus être assurées.

Changement climatique

Les modifications rapides du climat posent des défis majeurs à la forêt. En raison de leur longévité, les arbres ne parviennent souvent pas à s'adapter aussi rapidement qu'il le faudrait. En conséquence, les arbres et des peuplements entiers s'affaiblissent et deviennent plus sensibles à la sécheresse et aux scolytes. En outre, il faut maintenant s'attendre, au nord des Alpes aussi, à une augmentation des incendies de forêts.

Ces éléments amplifient les risques liés à la production, les coûts pour le bûcheronnage de sécurité et ils menacent les prestations de la forêt.

NOUVEAUX NUISIBLES:

CHAMPIGNONS, VÉGÉTAUX, ANIMAUX



Photo: WSL

Dépérissement des pousses du frêne

Certaines maladies introduites, à l'exemple du dépérissement des pousses du frêne, peuvent en quelques années mettre à mal les peuplements d'une essence. Ainsi, de nombreux peuplements de frênes ont dépéri en Suisse depuis l'apparition de la maladie en 2008. Celle-ci est provoquée par un champignon originaire d'Asie de l'Est, observé pour la première fois en Europe dans les années 1990.

Le dépérissement de l'orme est aussi causé par un champignon, apparu, lui, il y a plus de 100 ans.

Malheureusement, lutter activement contre de telles maladies épidémiques est impossible. Le seul espoir est qu'un certain nombre d'arbres développent une résistance et la transmettent génétiquement à leurs descendants.



Photo: OFEV

Ailante

Les espèces envahissantes comme l'ailante se répandent souvent sur de grandes distances, leurs graines légères étant emportées par le vent ou dans l'eau. Ces végétaux sont en outre capables de se reproduire végétativement (clonage), que ce soit par leurs parties souterraines (drageonnement), ou encore par leurs branches qui émettent des racines au contact du sol (marcottage).

Dans les cas tels que celui de l'ailante, lorsqu'un sujet est abattu, il produit des rejets sur le pourtour de la souche ou intensifie encore sa production de drageons. La lutte mécanique peut ainsi se révéler contreproductive. Cette croissance très concurrentielle peut empêcher l'établissement d'espèces indigènes.

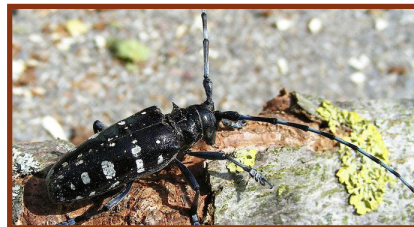


Photo: WSL

Capricorne asiatique

Le capricorne asiatique, espèce très envahissante, figure sur la liste des organismes de quarantaine. Sa présence entraîne l'obligation d'annoncer et de prendre des mesures d'éradication.

Introduit d'Amérique du Nord en Europe dans du bois d'emballage, il peut faire dépérir diverses espèces de feuillus en quelques années.

En cas de présence avérée, une zone de quarantaine est définie et tous les arbres infestés ainsi que ceux du voisinage sont abattus.

Pour empêcher son établissement permanent en Suisse, des contrôles systématiques à l'importation ainsi que la surveillance des sites menacés sont indispensables.

PERSPECTIVES

Au vu de l'intensification du commerce mondial et dans la foulée du changement climatique, il faut se préparer à l'apparition de dégâts plus graves en forêt. Les risques liés aux extrêmes climatiques, aux tempêtes et aux incendies de forêt ne vont pas être les seuls à croître; il faut aussi compter avec ceux engendrés par les espèces exotiques et les organismes nuisibles. Ils peuvent rapidement décimer une essence, comme le montre l'exemple du dépérissement des pousses du frêne.

Outre les mesures de prévention contre certains dangers spécifiques, la sylviculture proche de la nature, avec des peuplements mélangés adaptés à la station, constitue la meilleure préparation aux défis à venir. Même si une espèce d'arbre devait totalement disparaître, les forêts mélangées contiennent suffisamment d'autres essences capables de se reproduire. Ce type de sylviculture permet d'éviter les coûteuses plantations de nouvelles générations d'arbres.



Informations:
infoflora.ch